

**COMPTE-RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 31 MAI 2017**

**Date de convocation des conseillers : 26 mai 2017**

**La séance est ouverte à 20H00**

**Membres du Conseil absents excusés** : MM. FAUGRET, PASQUETTE, JOUQUAND

**Secrétaire de séance** : M.VACHER

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 avril 2017.**

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 26 rue de la Cosvinière**

Le conseil municipal renonce à préempter un bien bâti situé au 26 rue de la Cosvinière d'une superficie de 498 m<sup>2</sup> (maison individuelle).

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN : Lieudit « Les Près du Bourg »**

Le conseil municipal renonce à préempter un bien non bâti situé au Lieudit « Les Près du Bourg » d'une superficie de 1 055 m<sup>2</sup> (terrain).

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DELEGATION AU MAIRE**

Le conseil municipal décide de déléguer à Monsieur le Maire toutes les demandes de déclaration d'intention d'aliéner avec obligation de rendre compte des décisions prises pour chaque déclaration.

**INSTALLATIONS CLASSEES : Lieudit « Le Champ des Poiriers » sur Javené**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande présentée par le Président de la société SOLEVAL France (AKIOLIS GROUP) en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la capacité de production d'une unité de fabrication de sous-produits issus d'animaux sains située au lieudit « Le Champ des Poiriers » à Javené.

Le conseil municipal n'émet aucune observation et donne un avis favorable à la demande.

**SYNDICAT DU HAUT COUESNON : RAPPORT D'ACTIVITE**

Le rapport a été transmis par voie dématérialisée à tous les conseillers pour information.

Aucune observation n'est apportée sur le rapport.

**DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDES POUR MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL**

Par contrat en date du 22 décembre 2005, la commune a confié à la Société SAUR FRANCE la gestion par affermage du service public d'assainissement collectif pour une durée de 12 ans.

Le contrat arrivant à échéance à la fin de l'année, il convient de procéder à une nouvelle consultation.

Au préalable, un bureau d'études doit être désigné pour les missions suivantes :

- Audit de contrôle du contrat en cours ;
- Choix du mode de gestion ;
- Appel d'offres

La commune retient la proposition de l'entreprise NTE de la Chapelle des Fougeretz (35) d'un montant HT de 4 995 .00 €, soit 5 994.00 TTC pour assurer cette mission d'assistance et de conseil.

**DOSSIER SUPERETTE : APPROBATION DE DECLASSEMENT/ RECLASSEMENT SUITE A ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération du 16 février 2017, la commune a procédé à une mise à enquête publique de son projet de déclassement en domaine privé d'une partie de parcelle située rue des Forges dans le cadre du dépôt

de permis de construire de la supérette (partie du bâtiment actuel+ le projet futur d'agrandissement empiétant actuellement le domaine public).

Par ailleurs était demandée la reclassification pour régularisation d'une portion de parcelle du domaine privé en domaine public suite à la création d'aires de stationnement lors de l'aménagement du bourg.

L'enquête publique n'apportant aucune observation et le commissaire enquêteur n'ayant fait état d'aucune visite du public concernant ce dossier, le conseil approuve ce déclassement et ce classement.

### **VESTIAIRES DE FOOTBALL-CLUB HOUSE PRETS COMMUNAUX**

Concernant les vestiaires de football, le coût de l'investissement est de 380 706 € HT, soit 456 847 € TTC.

Il a été payé à ce jour 147 000 € TTC, reste 310 000 € à déboursier.

Afin de financer cet investissement, la commune doit réaliser un emprunt.

La Commune a sollicité plusieurs banques afin d'effectuer un prêt moyen terme pour financer les dépenses d'investissement (principalement les vestiaires mais il y a aussi les poteaux incendie, le renouvellement du contrat d'affermage, le matériel informatique à renouveler fin 2017, le sinistre de la supérette, l'ADAP...) à hauteur de 200 000 € et un prêt court terme de 2 ans pour anticiper le versement des subventions relatives à ce projet et le FCTVA, soit 180 000 € (contrat de territoire : 52 425 €, réserve parlementaire 10 000 €, district 45 000 € + 73 000 de FCTVA à percevoir en avril 2019).

Après étude des diverses propositions, le conseil municipal retient :

#### **PRET COURT TERME SUR 2 ANS emprunt de 180 000 €**

	<b>Taux fixe</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Total intérêts</b>	<b>Rembst anticipé</b>
<b>Caisse d'Epargne</b>	0.51	360 €	1 836.00 €	Sans frais ni pénalités

#### **PRET MOYEN TERME emprunt de 200 000 € amortissement constant échéance dégressive**

Sur 7 ans

	<b>Taux fixe</b>	<b>Frais de dossier</b>	<b>Total intérêts</b>	<b>Rembst anticipé</b>	<b>Rembst kal par an</b>
<b>Caisse d'Epargne</b>	0.83	400€	6 017.50 €	Indemnité sur Kal remboursé par anticipation	28 571.40 €

### **QUESTIONS DIVERSES**

- *Le bureau de vote des élections législatives (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour) des 11 et 18 juin se situera exceptionnellement à l'atelier communal, Za de la Villansois, route de la cosvinière.*
- *Matches amicaux d'exhibition en prévision dans la salle de sport pour fin août 2017.*
- *Reconduction de l'opération argent de poche pour les jeunes de 16-18 ans : dossiers d'inscription à retirer sur le site internet de la commune ou à la Mairie- Remise des dossiers lors de la réunion d'information qui aura lieu le vendredi 16 juin à la Mairie-18h00.*
- *Réunion planning 2017 d'utilisation de la salle de sport avec les associations le vendredi 23 juin à 18h00-Mairie. Remise des nouvelles clefs ce jour-là ?*
- *Bulletin municipal : 1<sup>ères</sup> réunions de la commission communication le 7 juin et le 21 juin à 20 h à la mairie.*
- *Cantine scolaire : Après la défection de CONVIVIO pour la reprise des contrats du personnel, proposition est faite de reprise du personnel par l'ADOGEC. Une réunion du SIRS aura lieu sous 15 jours afin de revoir notamment les tarifs des repas à facturer aux parents.*

*La séance est levée à 22h30*

**Prochain conseil : le jeudi 6 juillet 2017 à 20h30**